

## L'USORAL se prononce sur les négociations Pas d'accord sans Tshisekedi

Tshisekedi n'est pas un rassembleur estiment les Forces politiques du conclave. D'ailleurs poursuivent les Fpc, la question du gouvernement n'a pas été inscrite à l'ordre du jour des concertations politiques du Palais du peuple conduent les membres du Mpr qui poursuivent : sa non évocation est à la base de la crispation voire pour certains de l'échec de concertations politiques. On se souviendra, que la délégation des Fpc s'était rendue le 26 octobre 1993 à Gbadolite où elle avait abordé cette question avec le chef de l'Etat. L'Etat Dufia, leur porte-parole avait déclaré à la presse qu'il fallait trouver une solution à l'institution gouvernement pour surmonter la crise. Il a ensuite ajouté que sa famille politique n'acceptait pas le candidat qui leur a été présenté par l'Usor et Alliés.

Selon Lengema, ce candidat n'est pas en mesure de mener une transition pacifique et non conflictuelle. En réaction à ces déclarations, Me Kamanda wa Kamanda, porte-parole de l'Usor et alliés aux négociations du Palais du peuple a répondu de la manière suivante :

1. Il n'est sans doute pas sans intérêt de rappeler, à cet effet, qu'aucun accord n'est jamais intervenu entre les Fpc et l'Usoral, même au niveau des 2 bureaux, sur le fait que le Premier ministre de la transition soit désigné par le Hcr-parlement de transition.

2. Quand nous avons présenté aux Fpc la candidature de M. Tshisekedi comme Premier ministre de la transition, elles nous ont répondu que l'essentiel pour elles était :

- d'une part le partage équitable et équilibré du pouvoir pendant la transition et

- d'autre par la définition claire des principes d'orientation dans la formation du gouvernement, car elles n'entendent plus donner un chèque en blanc à M. Tshisekedi compte tenu de l'expérience du passé.

3. Nous avons donc, ad referendum, au niveau des 2 bureaux et en présence de M. Brahimi et de Mgr Monsengwo, levé une option en matière de partage équitable du pouvoir et convenu des principes d'orientation dans la formation du gouvernement, laquelle doit être

porteuse de réconciliation nationale.

4. Sur la base de notre propre histoire post-coloniale, nous avons convenu que :

a) Il est de tradition dans notre pays que les arrangements politiques destinés à résoudre une crise politique grave n'ont jamais connu de succès durable lorsqu'ils ont été conclus dans l'exclusion de quelque force politique importante que ce soit.

b) Les arrangements politiques durables l'ont toujours été sur fond de réconciliation de la classe politique. C'est le cas du conclave de Lovanium qui a donné naissance à l'élection de M. Adoula comme Premier ministre et à la formation de son gouvernement. c) La formation du gouvernement, à l'issue des présentes concertations politiques, doit être porteuse de réconciliation nationale.

d) Cette réconciliation de la classe politique doit couvrir 4 axes :

1. - Axe classe politique en général ;
2. - Axe Mobutu - Tshisekedi en particulier ;
3. - Axe régions du Zaïre ;
4. - Axe Kasaiens et Katanga.

Autrement dit, il ne faut pas que la crise gouvernementale se résolve :

1. contre les Fpc ou contre l'Usoral ;
2. contre Mobutu ou contre Tshisekedi ;
3. au détriment de l'intérêt supérieur de la nation ;
4. en compromettant la paix civile dans toutes les régions du pays, y compris le Katanga.

5. En conséquence, il ne restait plus aux Fpc que de marquer leur accord sur M. Tshisekedi comme Premier ministre de la transition, élu en Cns. C'était la veille du départ de M. Brahimi et de Mgr Monsengwo.

6. Respectueux de la décision de la Cns, nous à l'Usoral, nous reconnaissons en M. Mobutu comme notre président de la République pendant la période de transition.

En conséquence, nous avons demandé aux Fpc, surtout après la définition du cadre de fonctionnement et de formation du gouvernement de transition, de se reconnaître en M. Etienne Tshisekedi, comme Premier ministre du gouvernement de transition, élu en Cns.

7. Pourquoi donc aurions-nous fait ensemble tout ce travail de moins ou d'orfèvre dans la détermination des conditions de partage de pouvoir et dans la définition des principes d'orientation, dans la formation du gouvernement, si ce n'était pas pour proposer ensemble M. Etienne Tshisekedi comme Premier ministre, à la lumière de ce qui s'était passé, après son élection à la Cns ?

8. Comme on peut le constater, la balle est dans le camp des Fpc et c'est un problème de bonne foi dans le respect de l'esprit des accords en gestation.

9. Si les Fpc ne font pas exprès un procès d'intention à M. Tshisekedi, qu'elles lui donnent l'occasion de prouver sa capacité d'honorer et de respecter les accords, en l'acceptant comme Premier ministre. En tout état de cause, que ça plaise ou non, c'est tout de même lui, le Premier ministre légal.

10. Contrairement à ce qu'a dit M. Lengema "tout n'a donc pas été aplani" et l'Usoral attend une attitude à la fois responsable et conforme aux derniers entretiens en comité restreint, de la part des Fpc. Nous avons l'impression que la stratégie des Fpc consiste à accréder dans l'opinion l'idée que tout est terminé, de manière à tenter d'appliquer les accords sans qu'ils aient été signés.

11. Pour marquer leur volonté de réconciliation, dans le cadre des concertations politiques, comme précédemment dans le cadre de la Cns, l'Union sacrée de l'opposition radicale et ses Alliés acceptent, avec ses qualités et ses défauts, le Président Mobutu comme Chef de l'Etat pendant la période de transition. Ils demandent en retour et dans le même esprit aux Fpc d'accepter, avec ses qualités et ses défauts, M. Etienne Tshisekedi comme Premier ministre du gouvernement de transition, élu en Cns. Celui des deux qui ne respectera pas les accords sanctionnant les concertations politiques, en assumera seul la responsabilité devant notre peuple, l'histoire et le monde. L'exclusion à ce stade n'est pas de mise.

## Flambée des prix après la réforme monétaire !

La réforme monétaire défraie la chronique à Bukavu où les prix des biens et des services ont pris l'ascenseur. Tandis que le taux de change des francs belges, rwandais, burundais et le dollar US ont subi des fluctuations inquiétantes pendant le week-end du 6 novembre 1993. On dit que les commerçants locaux ont tout simplement suivi la démarche des Kinois avec qui ils sont en contact phonique. La rumeur fait état du comportement anti-réformiste des exploitants de diamants et d'or qui préfèrent parler le langage de dollar qu'ils échangent à tour de bras et conservent dans les tiroirs en attendant les jours meilleurs ou alors, ils se rangent simplement du côté de l'opposition de Tshisekedi qui entend saboter en silence la réforme.

Ainsi, à Bukavu à la date du 8 novembre 1993, les 100 dollars US valaient 4 milliards de zaires. Alors que 1.000 Francs Rwandais équivalait à 150 millions. Aux marchés, les prix des denrées alimentaires avaient triplé. La course en taxi coûtait 10 millions de zaires ; un litre d'essence à 20 millions. Cette flambée des prix provoquée par la spéculation des commerçants désemparés a créé une panique générale dans les milieux d'affaires d'autant qu'un communiqué officiel invitait tout étranger résidant en zone minière de se rendre aux frais de l'Etat à Kinshasa pour raison de contrôle. Cette panique a même suscité le 8 novembre dernier la fermeture de plusieurs magasins, boutiques et étalages au marché de Kadutu. On pense que la réforme monétaire dont les mesures d'encadrements n'ont pas été suffisamment vulgarisées en serait la cause. Pourquoi cette spirale inflationniste incontrôlée qui va certainement éroder le pouvoir d'achat des masses plus démunies que jamais ?

Pourtant, dans l'opération "changement des signes monétaires", la

Banque du Zaïre, avait conseillé au gouvernement de prendre des mesures d'encadrements au cours du quatrième trimestre 1993 dans le secteur de la monnaie, des relations extérieures, des finances publiques et de la production afin d'être à l'abri de tout dérapage !

L'objectif visé était pour la Banque du Zaïre d'absorber une partie de la masse monétaire existante, grâce à la limitation du nombre des billets émis et le montant des dépôts totalement libérés en fonction des besoins effectifs de l'économie et en comptabilité avec les moyens réels de financements. Dans la mesure où il en existe dans notre économie, la Banque du Zaïre, estime qu'une partie de la masse monétaire n'ayant de contrepartie ni en devises ni en biens et services, on doit l'ajuster par recours - à la modification du taux de change grâce à un glissement libre au niveau du marché de change. - au gel d'une partie des dépôts dans le système bancaire. Ce qui induit un montant de 28.706.260 nouveaux zaires pour l'ensemble des banques commerciales. L'excédent en nouveaux zaires qui risquerait de perturber l'équilibre macro-économique recherché est à verser en dépôts gelés en comptes indisponibles des mêmes titulaires. Pourquoi ce gel ne concerne pas les régions ? Voilà, l'une des composantes capitales des mesures d'encadrement, en dehors du recours au financement monétaire, par ailleurs, décrié et la compression des dépenses budgétaires de l'Etat ; que les décideurs de la réforme devraient privilégier. Vu le tâtonnement auquel on est plongé, on risque de dire que ces quelques mesures n'ont pas été respectées !

A l'approche de la date du 22 novembre, les guichets des banques et caisses d'épargne ont été pris d'assaut par les thésaurisateurs qui ont attendu le dernier jour et ont fait les frais de la réforme monétaire.

## La Pharmakina minée par l'apartheid allemand

Après avoir pris conscience de leur situation sociale réelle, les cadres supérieurs nationaux de la société Pharmakina de Bukavu se sont réunis pour adresser le 2 septembre 1993 une longue lettre de protestation à un des cadres expatriés dont les agissements antidémocratiques, colonialistes et racistes indisposent plus d'un agent de cette société allemande.

"Nous déplorons le comportement à prévaloir entre cadres expatriés et nationaux qui se dégage de la lettre n°JMS/BK/34.192/93 du 18 août 1993 de M. Steinz qui porte atteinte à la personnalité et à la considération des cadres supérieurs nationaux", écrivent les signataires. Parmi ces derniers l'on trouve tous les grands noms : MM. Kafua, Fataki, Okitalunyi, Kahindo, Ramazani, Masamuna, Biringanine et Dr Mayifuila qui gardent la tête haute mais qui ne sont pas pour autant à l'abri des soupçons et des considérations de mépris. Un insupportable et coupable silence a été réservé à cette plainte !

La lettre citée de M. Steinz, a été rédigée quelque deux jours avant l'arrestation et l'incarcération de huit agents de la Pharmakina sur base des preuves jugées insuffisantes par certains hommes de loi et diseurs du droit. En effet, sans aucun

jugement préalable et sous la haute pression des cadres "européens", ces agents ont été jetés dans la très surpeuplée prison centrale pour n'avoir pas justifié la disparition au dépôt de Bukavu de 420 boîtes de quinine contre la malaria, d'une valeur estimée à plus de 26 milliards de zaires (valeur du mois d'août 93).

Cette pratique de mettre au gnotif dans des conditions de détention particulièrement pénibles un agent "Nègre" avant tout jugement ne date pas d'aujourd'hui à la Pharmakina. Les travailleurs ont fraîche en mémoire une flagrante injustice : la révocation après intimidation par des procédures judiciaires et politiques rétrogrades de leur délégué syndical principal, M. Roger Bulangi. Dont on retiendra pour l'histoire qu'il fut victime de sa noble préoccupation de défense des droits et intérêts des travailleurs en matière de salaire.

### Que reproche-t-on aux autres ?

Les réponses à cette interrogation se résument en un mot : racisme. Hitlérien. Ou encore injustice sociale, que quelques agents riches en imagination désignent par le terme sud-africain, relativement moins pesant d'"apartheid". Le cas le plus frappant ? Le transfert à un neuropsychiatre à

Bujumbura de M. Bha-Avira, secrétaire de direction, ordonné par M. Steinz, "à cause d'un banal différent qui l'opposait à son compatriote Stockman", lit-on dans la lettre de protestation.

C'est dire finalement qu'à la Pharmakina, un geste ou un écart de langage est vite conçu par "Le Blanc" comme un cas déclaré de schizophrénie. Pour preuve, le paiement de gros frais de séjour, de consultation et de déplacement du secrétaire de direction par la société qui l'a vite remis dans ses fonctions (et non dans ses droits) et payé ses absences au travail après humiliation !

L'intention de bafouer la dignité et la respectueuse considération des cadres nationaux est manifeste, selon les protestataires qui rappellent la bête accusation contenue dans la lettre n°JMS/MA/34.189 portée par M. Steinz contre deux cadres zairois à propos du vol de ses lunettes et de son stylo !

### Qui a volé la quinine ?

La "bande à Cirengeti Ciba", Madame Makonga Solange ; MM. Bisimwa, Makala, Kishibisha, Bashengezi et Mme Sifa, actuelle-ment en la prison centrale de Bukavu depuis le 20 août 93, sans aucun jugement rendu, sont accusés de détournement des médicaments du dépôt Pharmakina. La lettre n° JMS/BK/34192/93 de M. Steinz, chef du

département de gestion et contrôle, avait bel et bien empêché la poursuite normale de l'enquête sur ce vol de la quinine par le département du contentieux. Un service spécialisé de la société qui avait déjà retrouvé les responsables de ce vol et leurs traces.

Aucun cadre supérieur n'a été cité et l'enquête démontre l'inefficacité du contrôle de gestion, selon même le procès-verbal n° 15/93 établi en son temps par l'agent Museme. "Les agents cités dans le procès ont fait des aveux spontanés mais qui, malheureusement n'ont pas plu à M. Steinz étant donné qu'ils ne mettaient pas en cause un seul cadre supérieur comme il l'aurait souhaité".

Tout Pharmakina et tout Bukavu attendent le jugement des "voleurs de la quinine" dont l'honneur a été souillé pour des raisons à rendre publiques. Madame Sifa, nettement impliquée comme aussi ses complices, doit être entendue au tribunal afin de tirer l'affaire au clair. Car le secret de ce vol perpétré en août dernier réside dans le retrait de la correspondance n° KK/MC-479/93 de la Direction du personnel et des affaires sociales, qui suspendait le congé de Mme Sifa, présumée "la clé du vol" mais dont la maison n'a pas été perquisitionnée. Par quelle pudeur ? Pour quelle raison peut-elle bénéficier d'aussi grandes protections administratives de M. Steinz, le chef de

département de gestion, aujourd'hui vomi par tous ses collaborateurs pour sa soumission et son racisme prononcé ?

Le moins que l'on puisse dire est qu'à la Pharmakina/ Bukavu, la loi du plus fort viole constamment le droit. La détention sans jugement ni inculpation des travailleurs zairois et agents de la société, toutes catégories, qui est commanditée ou sollicitée par la haute hiérarchie reste condamnable et risque de conduire la Pharmakina à une catastrophe budgétaire aux conséquences incalculables, si l'on n'y prend garde.

Les nombreuses atteintes au droit à la défense, les tortures infligées aux détenus, les injures souvent proférées aux cadres supérieurs nationaux amèneront ceux-ci à "saisir les autorités du pays conformément à l'ordonnance n° 75/304 bis du 26 novembre 1975", ainsi que l'ont promis les cadres supérieurs de la Pharmakina. La tension montera davantage avec les salaires boudés par le personnel, les conditions de vie difficiles créées par l'épouvantable réforme monétaire et le climat de ségrégation raciale qui prévaut à la société et auquel la direction semble ne pas apporter un début d'apaisement.

Imata R. Déwen